

TRANSFERT FACILE VENEZ CHEZ NOUS, NOUS NOUS OCCUPONS DE TOUT.



Avec le service "Transfert facile", le Crédit Mutuel prend en charge, gratuitement* et à votre place, le transfert des opérations domiciliées sur votre compte actuel (prélèvements récurrents, virements permanents...) vers votre nouveau compte au Crédit Mutuel.

À l'ouverture de votre compte

- Vous choisissez l'heure et le jour auxquels votre conseiller vous appellera pour recenser avec vous vos virements ou vos prélèvements.

Le jour du rendez-vous téléphonique

- Votre conseiller fait le point avec vous sur vos virements et prélèvements et informe pour vous tous les émetteurs. Vos nouvelles coordonnées bancaires sont transmises et aucuns frais de mise en place ne sont appliqués !

* Conformément à la réglementation sur la mobilité bancaire.



“Je pensais que c'était compliqué de changer de banque, le Crédit Mutuel m'a prouvé le contraire et s'est occupé de tout”.

POUR NOUS REJOINDRE

RIEN DE PLUS SIMPLE

- Contactez la Caisse de Crédit Mutuel la plus proche
- Appelez le 09 69 39 40 64 (prix d'un appel local)
Du lundi au samedi de 8 h à 20 h.
- Connectez-vous sur www.creditmutuel.fr
- Ou sur les réseaux sociaux

REJOIGNEZ-NOUS ET
SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ.



Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en caisse, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration de ce délai, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité.

La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de sa résiliation sont fixées pour chaque produit dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription. Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisé durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence/caisse et sur le site internet de la banque www.cic.fr/www.creditmutuel.fr. Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : Crédit Mutuel du Centre 09 69 36 16 16 /Crédit Mutuel LACO 08 00 88 38 83 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- Dans un premier temps, à votre caisse.
- Dans un deuxième temps, au service Relation Clientèle dont votre caisse peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige bancaire ou au responsable des Relations Consommateurs des ACM dont votre caisse peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige relatif aux assurances.
- Dans un troisième temps, pour tout litige concernant un contrat d'assurance relevant de sa compétence, au Médiateur de l'Assurance : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site de La Médiation de l'Assurance : www.mediation-assurance.org.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 €, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le code des assurances.

Crédit Mutuel Épargne salariale, entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), société anonyme au capital de 13 524 000 euros dont le siège social est 12 rue Gaillon - 75107 Paris cedex 02 - 692 020 878 RCS Paris - TVA intracommunautaire FR67692020878, inscrit à l'Orias sous le numéro 17 003 947 (www.orias.fr). Crédit Mutuel Épargne Salariale est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit  Mutuel



Réf. : 82.03.72 - Conditions janvier 2020 - Document non contractuel. - Crédit photos : Thinkstock, Gettyimages, Fotolia, Masterfile.



REJOINDRE UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

LE CRÉDIT MUTUEL, BANQUE COOPÉRATIVE, APPARTIENT À SES 8 MILLIONS DE CLIENTS-SOCIÉTAIRES.

Crédit  Mutuel

LE CRÉDIT MUTUEL EST UNE BANQUE COOPÉRATIVE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS.



Elle n'est pas cotée en bourse, et c'est à ses clients qu'elle rend des comptes et non à des actionnaires. Et ça, ça change tout.

UNE BANQUE POUR QUI VOTRE VOIX COMPTE

Au Crédit Mutuel, votre voix n'est pas proportionnelle à votre compte en banque. Vous pouvez participer au fonctionnement de votre Caisse locale en votant aux Assemblées générales.

Vos représentants sont élus au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix".

UNE BANQUE QUI PEUT PRENDRE SES DÉCISIONS AU PLUS PRÈS DE VOUS

Clé de vôûte de la relation client, autonomes et décisionnaires, les Caisses de Crédit Mutuel vous apportent des réponses rapides.

UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOS INTÉRÊTS

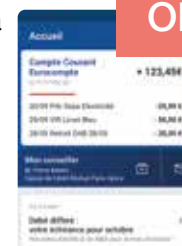
Dans chaque Caisse locale, les chargés de clientèle Pro vous conseillent au mieux de vos intérêts.

NOS OFFRES DE BIENVENUE⁽¹⁾

→ BANQUE AU QUOTIDIEN

Compte courant, carte internationale de retrait ou de paiement, gestion de vos comptes à distance, assurance de vos moyens de paiement : avec Eurocompte PRO, vous bénéficiez de tous ces services au quotidien dans le cadre d'un forfait tout compris.

EUROCOMPTE PRO⁽²⁾
6 mois d'abonnement
OFFERTS



→ MONÉTIQUE

Gérez vos encaissements en toute tranquillité et profitez de l'expérience du Crédit Mutuel, seul réseau à accepter les cartes de tous les grands réseaux internationaux : Visa, Mastercard, mais également American Express⁽³⁾, Discover⁽³⁾, Diners Club⁽³⁾, Union Pay⁽³⁾ et JCB⁽³⁾.

**TPE GAMME
MONÉTIKO**
Frais d'installation⁽⁴⁾
OFFERTS



⁽¹⁾ Offres soumises à conditions, valables jusqu'au 31 décembre 2020, réservées aux nouveaux clients professionnels, pour toute entrée en relation avec le Crédit Mutuel, dans les Caisses locales participant à l'opération. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel. ⁽²⁾ Détails des offres et tarifs disponibles auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. ⁽³⁾ Sous réserve d'affiliation. Voir conditions auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. ⁽⁴⁾ Sur les Terminaux de Paiement Electronique fixes ou portables.



→ CRÉDIT D'INVESTISSEMENT

Vous accompagner dans le développement de votre activité fait partie de nos priorités. Le Crédit Mutuel a créé pour vous toute une gamme de financements adaptés à vos besoins.

**FINANCEMENT
DU MATÉRIEL**
Jusqu'à 500 €
de frais de Dossier⁽⁵⁾
OFFERTS

→ ÉPARGNE SALARIALE

Grâce au Plan d'Épargne Salariale, vous vous constituez un patrimoine dans un cadre fiscal et social très favorable.

RÉACTIVE ÉPARGNE
50 % OFFERTS
sur les frais de tenue de
compte la 1^{re} année

→ ÉPARGNE

Investissez jusqu'à 75 000 € tout en disposant de votre argent à tout moment.

TONIC BIENVENUE
pendant 6 mois
UN TAUX⁽⁶⁾
GARANTI

⁽⁵⁾ Les frais de dossier représentent 1 % du montant financé avec un plafond de 500 euros, valable sur le premier financement, sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse de Crédit Mutuel. ⁽⁶⁾ Pour toute nouvelle souscription d'un Tonic Bienvenu. Après la période de 6 mois, le Tonic Bienvenu est clôturé et les fonds remboursés sur le compte courant. Les intérêts sont imposables selon la réglementation en vigueur. Cette offre est limitée à un seul Tonic Bienvenu par bénéficiaire. Voir conditions auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.